



10 janvier 1992. Fin d'après midi, début de soirée. Il fait froid, pluvieux, une de ces journées parisiennes qui ne nous font pas regretter de vivre au bord de la Méditerranée.

Un coup de téléphone, tardif. C'est la gendarmerie de Chilly-Mazarin, petite ville près d'Orly, au sud de Paris. Au bout de fil, un gendarme qui parle comme une machine, d'une voie totalement impersonnelle. :

« Votre fils vient d'avoir un accident de mobylette et il a été transporté à l'hôpital Henri Mondor de Créteil. Venez à la brigade pour les papiers et l'on vous indiquera où il se trouve exactement. »

Rapidement, j'enfile un manteau et prend la voiture. Au bout d'1 heure de route, j'arrive au poste. Là un planton prend ma déposition *« nom, prénom, etc... »* Incapable de me donner des renseignements sur l'état de mon fils, je comprends néanmoins à demi mot que l'accident est sérieux mais pas gravissime.

Après 1/2h de papiers, je reprends ma voiture pour me rendre à l'hôpital situé à 50 kms. 1 heure de route supplémentaire. Il est déjà 22 heures. Une secrétaire m'attend pour effectuer les papiers d'usage. Cela va assez vite et un interne me reçoit et m'explique que *« mon enfant s'est fait renverser par une voiture conduite par un chauffard alcoolique et se trouve en état de coma dépassé. Il a besoin de mon autorisation pour effectuer les prélèvements d'organes »*.

Sous la pression des événements, de la douleur intense, de la perte instantanée de tout repère, il faut néanmoins garder assez de lucidité pour accepter l'inacceptable, pour ne pas tomber dans le trou béant qui est là, devant vous, et de prendre une décision qui vous aurait semblée quelques heures auparavant complètement surréaliste.

Oui j'accepte. J'accepte que l'on prélève les organes de mon enfant. Par cette mort aussi brutale soit elle, j'accepte de sauver peut être plusieurs autres vies, j'accepte que mon fils continue à vivre quelque part, par une personne que je ne connaîtrai jamais.

Le décès a été prononcé le 11 janvier 1992 à 2 heures du matin, Charles A. Giuliani avait 17 ans. Chaque nouveau jour, chaque matin, chaque instant, je me dis que j'ai pris la bonne décision.

Que dire de plus, le chauffard a été condamné à une annulation de permis avec 5 ans sans conduite et à 2 mois de prison avec sursis.

Ensuite, j'ai divorcé, mais me suis remarié depuis et j'ai eu 2 garçons, 2 ados qui nous en font voir bien sûr, mais qui n'ont jamais reçu comme cadeau de mort une mobylette ou un scooter.

Jacques GIULIANI